



## OFFRE D'EMPLOI

LA COMMUNAUTE DE COMMUNE SEVRE ET LOIRE RECRUTE POUR L'ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE

### **UN·E CHEF· FE / DIRECTEUR· RICE MUSICAL D'ORCHESTRE D'HARMONIE**

**3,75/20ème**

**- Filière Culturelle -**

***CDD 1 an renouvelable ou poste fonctionnaire***

La communauté de communes Sèvre et Loire (11 communes, près de 50000 habitants) recrute **un·e directeur·rice musical d'orchestre d'harmonie**. Dans le cadre d'un conventionnement entre la communauté de communes et l'association, le ou la chef·fe d'orchestre sera mis à disposition, de **Cancelli Musique**, orchestre d'harmonie de Saint Julien de Concelles, et en assurera la direction artistique et la direction des répétitions hebdomadaires. Il ou elle rejoindra une équipe de 41 enseignants dans une école accueillant plus de 800 élèves sur deux pôles d'enseignement.

#### **CANCELLI MUSIQUE**

Créé en 1885, l'orchestre d'harmonie Cancelli Musique fait partie intégrante du paysage de Saint Julien de Concelles (44). Investi auprès de la municipalité et dans la vie associative au côté de la médiathèque, de l'école de musique Sèvre et Loire, des écoles et des collèges et des autres associations musicales, il est un acteur majeur de la vie culturelle de la commune et du territoire.

Cancelli Musique est classé en division excellence à la CMF (Confédération Musicale de France). Il regroupe une cinquantaine de musiciens adhérents, de tous âges et d'un niveau minimum de fin second cycle, réunis par la passion de la musique et le plaisir de la partager avec le public.

Les répétitions ont lieu tous les mardis de 20h30 à 22h30 à l'école de Musique Sèvre et Loire - Pôle musical Loire à Divatte sur Loire (44).

<https://cancellimusique.fr/>

#### **MISSIONS :**

Il ou elle assurera la **direction musicale de l'orchestre d'harmonie Cancelli Musique**, permettant l'accès et le développement des pratiques artistiques en amateur selon les orientations définies par le projet associatif de l'orchestre et le projet d'établissement de l'école de musique, dans le cadre de la convention de partenariat. Il ou elle jouera un rôle essentiel dans le maintien d'un haut niveau musical tout en favorisant une atmosphère conviviale.

- ⇒ Encadrer et diriger l'orchestre CANCELLI MUSIQUE
  - Renforcer la cohésion musicale et développer un son d'ensemble homogène
  - Faire évoluer le niveau de l'orchestre dans le respect des spécificités de sa composition
- ⇒ Préparer la programmation de la saison musicale en collaboration avec le conseil d'administration
- ⇒ Accompagner les musiciens sur les lieux de diffusion (concerts, prestations, concours et projets divers)
- ⇒ Élaborer un projet d'orchestre en cohérence avec le projet associatif
- ⇒ Participer en tant que directeur artistique aux instances de pilotage de l'association Cancelli Musique (réunion de bureau, AG)
- ⇒ Assurer, avec le bureau, le lien entre l'association et la direction de l'école
- ⇒ Être en relation avec les partenaires institutionnels
- ⇒ Veiller à l'adéquation du parc instrumental avec les besoins de l'orchestre

## PROFIL ET APTITUDES RECHERCHÉS :

**Diplôme requis :** DE spécialité direction, CRDSM, DADSM ou équivalent (ou à défaut formation en cours)

- ⇒ Expérience significative en tant que directeur musical d'orchestre d'harmonie
- ⇒ Maîtrise des techniques et connaissance approfondie des répertoires des orchestres d'harmonie
- ⇒ Ouverture à différents courants et répertoires musicaux
  
- ⇒aisance dans le travail en équipe et la coopération avec les partenaires
- ⇒ Rigueur, patience, capacité d'organisation, d'adaptation, réactivité et autonomie
  
- ⇒ Capacité à fixer des objectifs artistiques, les adapter et les ajuster en fonction de l'effectif de l'orchestre et des potentiels de chacun. Qualités de management de groupe
- ⇒ Compétences et qualités de pédagogue : faire preuve de bienveillance, adapter sa communication en fonction des publics, tenir compte des différents profils de musiciens au sein de l'orchestre.

Les candidat·es préselectionné·es seront contacté·es pour des auditions et entretiens

## CONDITIONS D'EXERCICE

### Relations Fonctionnelles :

- Rattaché(e) administrativement à la direction de l'école de musique, au sein du pôle Animation du territoire de la communauté de commune
  
- Sous la supervision du conseil d'administration et bureau de l'association Cancelli Musique pour ce qui relève du projet et de l'organisation des missions auprès de l'orchestre

### Horaires et Contraintes liées à l'emploi

- ⇒ Lieu et jour de travail : répétition hebdomadaire le mardi soir, de 20h30 à 22h30 - Pôle Loire (Divatte sur Loire), y compris en période de vacances scolaires (une semaine sur deux lors des petites vacances sauf Noël – soit 38 à 40 semaines par an)
- ⇒ Emploi du temps déterminé chaque année scolaire sur la base de **3,75h** hebdomadaires (deux heures de répétition, concerts, projets, préparation, réunions)

Régime indemnitaire / CNAS

Permis B indispensable

Prise de poste au 1er septembre 2026

**Pour plus de renseignements sur le recrutement, vous pouvez contacter** la direction de l'école de musique au 06 71 54 02 55 – [j.ramsak@cc-sevreloire.fr](mailto:j.ramsak@cc-sevreloire.fr) ou le service ressources humaines au 02 51 71 10 15

**Pour des informations sur l'orchestre**, vous pouvez contacter la présidente de l'association Cancelli Musique Agnès BOUTIN au 06 25 13 50 65

**Pour postuler, par mail : [recrutement@cc-sevreloire.fr](mailto:recrutement@cc-sevreloire.fr)**

**Lettre de motivation et CV à l'attention de Madame la Présidente de la Communauté de communes Sèvre et Loire – 1 place Charles de Gaulle 44330 VALLET au plus tard le JEUDI 12 MARS 2026**

**IMPORTANT :** Le recrutement se déroulera en deux temps : une répétition avec l'orchestre **le mardi 24 mars** à partir de 20h (une pièce proposée par l'orchestre, une au choix du candidat) et un entretien, **le mercredi 25 Mars** après-midi. La liste des œuvres proposées et le matériel seront communiqués aux candidat·es retenu·es pour l'audition **dès le 13 mars**.